



COURSE POPULAIRE DE SKI DE FOND REGLEMENT 2019 www.etoiledessaisies.com

OUVERTE À TOUS - STYLE LIBRE

Marathon 42 Km (Support championnat de France de Longue Distance)
Semi Marathon 21 Km (Support championnat de France de Longue Distance)
Course 10 Km
Courses Jeunes 5/3/1,5 Km

CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'ETOILE DES SAISIES:

- Etre titulaire d'un des titres FFS 2018/2019 suivants :
 - Licence carte-neige compétiteur FFS
 - Licence carte-neige loisir FFS 2018/2019 avec certificat médical de moins de 12 mois
 - Licence carte-neige dirigeant FFS 2018/2019 avec certificat médical de moins de 12 mois
 - Ticket course délivré le jour de l'inscription.
- Les concurrents non titulaires d'une licence devront également fournir un certificat médical de - 12 mois attestant leur aptitude à la pratique du ski de fond en compétition.
- Le règlement FFS course populaire sera appliqué.
- L'inscription comprend le dossard, le vestiaire, le ravitaillement, le repas (pour les courses 21 et 42 Km).

ATTENTION : Le ticket course FFS s'adresse aux concurrents occasionnels ne disposant pas d'une licence ou d'une carte neige. Il est obligatoire pour obtenir l'homologation de la course et pour des questions de responsabilité. Il vous sera délivré automatiquement par l'organisation le jour de votre inscription.

DISTANCES ET CATÉGORIES :

- Le 42 km est ouvert aux concurrents des catégories sénior et plus.
- Le 21 km est ouvert à tout concurrent à partir des catégories U20 et +.
- Le 10km est ouvert à tout concurrent à partir de la catégorie U17 et +.
- Le 5km est ouvert à tout concurrent de la catégorie U15.
- Le 3km est ouvert à tout concurrent de la catégorie U13.
- Le 1.5km est ouvert à tout concurrent de la catégorie U11.

ENGAGEMENTS :

- Les inscriptions sont à transmettre à la SAEM Les Saisies Villages Tourisme, 316 Avenue des Jeux Olympiques, 73620 Les Saisies.
 - Les chèques sont à libeller à l'ordre de la SAEM Les Saisies Village Tourisme.
 - Délais :
 - Par voie de poste ou sur place : réception de l'inscription et du règlement avant le vendredi 05 Avril à 16h.
 - Par paiement en ligne (CB sécurisée) avant le vendredi 05 Avril à 16h.
- Parallèlement, envoyez par fax ou boîte e.mail (event@lessaisies.com) la copie de votre licence, de votre carte neige, et de votre certificat médical.
- Réception de l'inscription avant le vendredi 05 avril 2019
- Annulation d'inscription par le participant : 12€ seront remboursés en cas de force majeure (maladie, accident, etc...) sur présentation d'un justificatif avant le 06 avril 2019.

• Annulation de la compétition : la décision d'annulation sera publiée dans la presse locale le vendredi 05 avril 2019. Dans cette éventualité, les organisateurs se réservent le droit de conserver 5€ par dossier d'inscription.

REMISE DES DOSSARDS :

• Samedi 06 avril à la salle multisports du Signal de 17h à 19h, dimanche 07 avril dès 07h00, même endroit.

ACCES AU STADE DE DEPART:

Dimanche 07 avril dès 8h30.

Un seul lieu de départ, au Nordic Parc des Saisies (accès depuis parking du monument). Les premiers départs se feront dès 09h

HORAIRES DE DEPART DES DIFFERENTES DISTANCES:

Dimanche 07 avril (*sous réserve de modification d'horaires demandés par la FFS, fin de toutes courses pour 14h*)

9h00 - 42 km catégories Dames et Hommes

9h00 - 21 km catégories Dames et Hommes

9h10 - 10 km catégorie Dames et Hommes

11h35 - 5 km catégorie Dames

11h45 - 5 km catégorie Hommes

12h - 3 km catégorie Dames

12h15 - 3 km catégorie Hommes

12h30 - 1,5 km catégorie Dames

12h45 - 1,5 km catégorie Hommes

LIGNES DE DEPART :

• Par décision du Comité de Course et notamment en fonction des points FFS fond ou biathlon selon la dernière liste FFS.

CONTROLE DES DOSSARDS :

• Dès 8h30 au stade de départ. Attention aux disqualifications.

RAVITAILLEMENT :

• Il y en a 3 sur le parcours 42 Km et 2 sur le 21 Km : à la montée des communes, à la Palette, et au bouclage.

ZONE RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR) :

Durant l'épreuve vous allez pénétrer dans une zone Réserve Naturelle Régionale, la RNR de la tourbière des Saisies. Depuis 1989, la zone est classée en arrêté préfectoral de protection de biotope. L'objectif de ce classement est de protéger le milieu de vie (le biotope) des espèces à enjeux, notamment les espèces fauniques et floristiques dans le cadre de la tourbière. Dans cette zone, la pratique du ski de fond est autorisée uniquement sur les pistes damées. En effet, les animaux s'habituent aux passages réguliers des skieurs sur les pistes, tandis que le ski hors-piste est imprévisible pour eux et ils le considèrent donc comme un danger.

Particulièrement dans cette zone protégée, nous vous demandons :

- De respecter l'itinéraire de la course, cette mesure est également valable pour les spectateurs. Le hors-piste est donc interdit.
- De ne pas jeter vos déchets, comme sur l'ensemble du parcours.
- De ne pas troubler la faune vivant à proximité des pistes que vous empruntez.

Pour plus d'informations, un garde de la réserve naturelle sera présent sur l'événement pour vous renseigner sur la protection de cette zone.

AIRE D'ARRIVEE :

- Entrée domaine alpin/nordique au parking du monument

CHRONOMETRAGE :

- Il cessera 4h00 après le départ pour toutes les catégories et toutes les distances. Par ailleurs, les concurrents qui passeront au 21ème kilomètre 2h après le départ seront arrêtés. Les concurrents du 42 km qui abandonnent en milieu de parcours ne pourront pas être classés sur le 21 km.

RECLAMATIONS :

- Elles devront être établies par écrit et remises selon le règlement FFS au Directeur d'épreuve 15 minutes après l'arrivée du concurrent accompagnées d'une caution de 20€.

REPAS DU MIDI :

- Dans la Salle multisports du Signal (compris dans le prix des courses adultes 42 et 21 km).

REMISE DES PRIX ET RECOMPENSES ETOILE DES SAISIES

Palmarès jeunes à 15h - Palmarès adultes à 14h30. Les résultats seront proclamés à 14h30 sur l'aire d'arrivée ou dans la salle multisports du Signal.

Récompenses par catégorie - Lots selon les catégories (non cumulables avec les récompenses du scratch)

PRIMES ÉTOILE DES SAISIES

	42 km	21 km		42 km	21 km
1 ^{er} Homme	Trophée + 500€	Trophée +150€	1 ^{ere} Dame	Trophée + 500€	Trophée +150€
2 ^{eme} Homme	Trophée + 250€	Trophée + 120€	2 ^{eme} Dame	Trophée + 250€	Trophée + 120€
3 ^{eme} Homme	Trophée + 150€	Trophée + 100€	3 ^{eme} Dame	Trophée + 150€	Trophée + 100€

RÉCOMPENSES ÉTOILE DES SAISIES

	U11 (1.5km)	U13 (3km)	U15 (5km)	U17 (10km)	U20 (21km)
1 ^{er} Garçon	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée
2 ^{eme} Garçon	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée
3 ^{eme} Garçon	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée
1 ^{ere} Fille	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée
2 ^{eme} Fille	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée
3 ^{eme} Fille	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée + lot	Trophée

42 km		21 km	
3 1 ^{ers} hommes et 3 1 ^{ères} Femmes au scratch		3 1 ^{ers} Hommes et 3 1 ^{ères} Femmes au scratch	
Lots pour le 1 ^{er} Seniors/M1 Homme et Femme			
Lots pour le 1 ^{er} M2/M3 Homme et Femme		Lots pour le 1 ^{er} U20 Homme et Femme	
Lots pour le 1 ^{er} M4/M5 Homme et Femme		Lots pour le 1 ^{er} Seniors/M1 Homme et Femme	
		Lots pour le 1 ^{er} M2/M3 Homme et Femme	
		Lots pour le 1 ^{er} M4/M5 Homme et Femme	
		Lots pour le 1 ^{er} M6 et + Homme et Femme	

ATTENTION : sur la distance de 10km, seule la catégorie U17 sera récompensée.

POINTS DE REGLEMENT :

- 1- **Responsabilité Civile :** les organisateurs ont souscrit un contrat couvrant leur responsabilité civile pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers.
Les licenciés FFS bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur fédération. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- 2- **Dommages et responsabilité matérielle :** ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.
- 3- **Les opérations de secours nécessaires** seront organisées par le service des pistes de la Régie des Remontées Mécaniques des Saisies.
- 4- **Tout abandon doit être signalé à l'organisation.** En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.
- 5- **L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours** selon les conditions météorologiques et de sécurité. Si une décision d'annulation doit être prise en cas de force majeure (neige abondante, vent fort,...) les organisateurs se réservent le droit de conserver 5 € par dossier d'inscription.
- 6- **Informatique et Libertés :** Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse.
- 7- **Des barrières horaires** seront mises en places aux endroits stratégiques des parcours. Les participants seront réorientés pour rejoindre l'arrivée par le plus court chemin en cas de dépassement de temps mettant en cause leur sécurité sur la fin de parcours.

ENGAGEMENT ECO-CITOYEN :

Vous êtes en pleine nature, l'organisation vous demande d'être irréprochable sur votre gestion des déchets. Gardez vos papiers avec vous, des poubelles seront disponibles sur l'aire d'arrivée ou au niveau des ravitaillements. Ne sortez pas des sentiers balisés. Limitez au maximum votre impact, nous comptons sur vous.

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise expressément les organisateurs de l'Etoile des Saisies, ainsi que ses ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve.

ACCÈS STATION :

Par la route (by road) :

- Paris, Lyon, Albertville : autoroutes A 6 et A 43
- Paris, Mâcon, Bellegarde : autoroutes A 6 et A 40 puis Annecy, Ugine, Albertville : N 508 et N 212
- Genève, Albertville : N 201, B 508, et N 212
- Italie : tunnels Mont-Blanc ou Fréjus
- Albertville, Beaufort, Arêches : D 925.

Par avion (by air) :

- Aéroport International de Genève : 105 km
- Aéroport de Chambéry : 70 km

- Aéroport International de Lyon-Satolas : 155 km.

Par le train (by rail) :

- Gare d'Albertville (ligne Bourg Saint-Maurice)
- Trains directs de Paris, Nantes, Strasbourg...
- Paris - Albertville TGV 3 h 40
- Un service de cars assure la correspondance à l'arrivée des principaux trains (durée trajet : 30 mn).